



## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte





-7 MAI 2019

Greffe

N° d'entreprise : 0477.215.848

Dénomination

(en entier): IN TEGRA FLEMALLE

(en abrégé) :

Forme juridique: ASBL

Siège: rue des Awirs 152 - 4400 FLEMALLE

Objet de l'acte : Décision de dissolution sans liquidation

Copie conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 12/04/2019

1. Tous les membres présents constatent qu'ils sont le nombre suffisant afin de pouvoir prendre la décision de dissolution de l'association. En effet, vu le nombre d'années sans activité (depuis 2009), l'association a perdu plusieurs membres. Seuls les derniers membres effectifs de l'association sont présents. Ils approuvent à l'unanimité la décision de dissolution (respect des 4/5ème des membres présents).

2.La situation comptable de l'association ne présente plus qu'un solde de caisse positif à l'actif et ne comporte aucune dette au passif du bilan en date du 12/04/2019. Ce solde de caisse sera affecté à l'asbl Alliance Fiémall Basket. Le but de cette association correspond à l'objet social de l'ASBL IN TEGRA FLEMALLE, à savoir promouvoir l'éducation permanente en matière de jeunesse. La décision est également prise à l'unanimité. La liquidation de l'ASBL est prononcée en même temps que la décision de dissolution. Le solde de caisse est versé à l'ASBL Alliance Fiémalle Basket.

La signature des membres justifiera leur accord unanime sur les décisions prises lors de cette assemblée générale extraordinaire.

Les livres comptables seront conservés pendant 5 ans chez Madame BOVY Patricia, avenue des Alunières 16 à 4400 Flémalle.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature